



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 SEPTEMBRE 2023  
DÉLIBÉRATION N° 2023-034**

**Objet :**

**Compte rendu annuel 2022  
de la SORGEM relatif à  
l'opération le « Clos de la  
Vigne »**

**Rapporteur :**

M. Philippe WITTERKERTH

**Commission plénière :**

Le 5 septembre 2023

**Convocation :**

Le 6 septembre 2023

**Pièce(s) jointe(s) :**

Compte rendu annuel à la  
collectivité locale 2022 relatif à  
l'opération le Clos de la Vigne

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	20
Représentés	6
Votants	26

Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-  
préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 12 septembre 2023 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ;  
S. AMIRALTY ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; F. DA SILVA ;  
B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; H. KÉRIVEL ;  
I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ;  
M. PROVOTAL ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ;  
A. MUSY-BRELIER ; M. POINSE ; J-P RICAUD ;

**Absents représentés :**

A. BELLANGER a donné pouvoir à C. MARTIN  
C. BOUËTARD a donné pouvoir à M. PROVOTAL  
S. DAVID a donné pouvoir à B. ESTREMANHO  
J. DJENAÏDI donne pouvoir à G. FRAYSSE  
I. DOGBO donne pouvoir à F. DA SILVA  
P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à C. ESTREMANHO

**Absents non représentés :**

S. BIBARD ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1524-5 ;

**VU** le compte rendu annuel (CRA) 2022 de la SORGEM relatif à l'opération le « Clos de la Vigne » ;

**VU** l'avis de la commission plénière en date du 5 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que la commune est actionnaire de la SORGEM et qu'elle est représentée au sein du Conseil d'Administration ;

**CONSIDÉRANT** que règlementairement, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur les documents écrits qui leur sont soumis ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte rendu annuel (CRA) 2022 de la SORGEM relatif à l'opération le Clos de la Vigne,

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte rendu annuel (CRA) 2022 de la SORGEM relatif à l'opération le « Clos de la Vigne ».

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 091-219106853-20230912-DL\_2023\_034-DE



Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre de délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 12 septembre 2023

Le Maire,

Gilles FRAYSSE



*Conformément à l'article L. 2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*